

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/03/26

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2026 / 065**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 23
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) est instituée au sein de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

Cette commission est chargée notamment :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports ;
- de formuler toute proposition visant à améliorer l'accessibilité ;
- de tenir à jour la liste des établissements recevant du public accessibles aux personnes handicapées.

Chaque commune membre désigne un représentant pour siéger au sein du collège des collectivités.

- Vu l'article L. 2143-3 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la commune au sein de la CIA.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De désigner comme représentant de la Ville de Tonnerre à la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) : Mme Emilie ORGEL.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre